

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE PORTNEUF
MUNICIPALITÉ DE SAINT-LÉONARD-DE-PORTNEUF
LE 11 AOÛT 2025

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal tenue à 19 h au lieu ordinaire des sessions.

Sont présents les membres du conseil suivants :

M. Raphael Benoit	Conseiller siège # 1
Siège #2	Vacant
M. Mathieu Fecteau	Conseiller siège # 3
M. Jean-René Côté	Conseiller siège # 4
Mme Édith Cooke	Conseillère siège # 5
Mme Marie-Ève Moisan	Conseillère siège # 6

Formant quorum sous la présidence du maire, M. Cédric Champagne.

Est également présent :

M. Ibrahima Nguirane	Directeur général et greffier-trésorier
----------------------	---

OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance est ouverte à 19 h 07. Le maire Cédric Champagne souhaite la bienvenue à toutes les personnes présentes et mentionne que la séance sera enregistrée.

155-11-08-25

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est résolu à l'unanimité par les conseillères et les conseillers présents d'adopter l'ordre du jour tout en laissant le varia ouvert.

1- OUVERTURE DE LA SÉANCE

- 1.1 Adoption de l'ordre du jour
- 1.2 Adoption du procès-verbal du 7 juillet 2025

2- SUIVI DES DOSSIERS ET DES DÉCISIONS

- 2.1 Suivi du réservoir d'eau potable
- 2.2 Suivi du spectacle de ballet-jazz
- 2.3 Rapport de conciliation d'économies d'énergie pour la 1^{ère} année de suivi du projet de conversion de luminaires au DEL
- 2.4 Pont de bois pour les cyclistes à la halte routière du Pont-de-Pierre
- 2.5 Suivi rue Lortie - MTMD

3- PÉRIODE DE QUESTIONS

4- ADMINISTRATION

- 4.1 Présentation des comptes payés, des comptes à payer et des chèques
- 4.2 Approbation des états financiers de l'OMHGP pour l'année 2024
- 4.3 5 à 7 municipal
- 4.4 Modification résolution # 244-04-11-24 – Calendrier des séances du conseil
- 4.5 Offre de services d'accompagnement de la direction général – STAT Gestion municipale
- 4.6 Changement de l'appellation de « Centre municipal » par « Hôtel de ville »
- 4.7 Remerciements à Madame Marie-Élise Alain - Responsable du spectacle de ballet-jazz
- 4.8 Ressources humaines – Démission de l'agent de développement communautaire et responsable du service des loisirs

5- URBANISME ET ENVIRONNEMENT

- 5.1 Rapport écrit de l'inspecteur en urbanisme et en environnement
- 5.2 Permis de lotissement – Cession pour fins de parcs, de terrains de jeux ou d'espaces naturels – Contribution à des fins de parcs lots : 6 694 796, 6 694 797, 6 694 798, 6 694 799 et 6 694 800
- 5.3 Mandat à UrbaniTerra – Règlement uniformisé numéro RMU-2025 relatif à sécurité et la qualité de la vie

6- VOIRIE – TRANSPORT – TRAVAUX PUBLICS – HYGIÈNE DU MILIEU

- 6.1 Rapport écrit de l'inspecteur des travaux publics
- 6.2 Résolution - Approbation de la soumission pour travaux de pavage d'asphaltage

7- LOISIRS – SPORTS – CULTURE – FAMILLE – VIE COMMUNAUTAIRE

- 7.1 Rapport écrit de l'agent de développement communautaire et responsable du service des loisirs
- 7.2 Programme de soutien aux politiques familiales municipales – Demande d'aide financière

8- SÉCURITÉ PUBLIQUE

- 8.1 Rapport du service d'incendie de Saint-Raymond – Juin 2025

9- RAPPORTS DES COMITÉS

- 9.1 Rapport du comité des travaux publics - Dépôt

10- BORDEREAUX DE CORRESPONDANCE

- 10.1 Le défi du préfet

11- PÉRIODE DE QUESTIONS

12- VARIA

- 12.1 Remerciements de l'Association sportive de Saint-Léonard-de-Portneuf
- 12.2 Tournoi de balle familial
- 12.3 Festival du lin - Édition 2025

13- LEVÉE DE LA SÉANCE

156-11-08-25

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 7 JUILLET 2025

Il est résolu à l'unanimité par les conseillères et les conseillers présents d'adopter le procès-verbal du 7 juillet 2025.

SUIVI DES DOSSIERS ET DES DÉCISIONS

- 2.1 Suivi du réservoir d'eau potable
- 2.2 Suivi du spectacle de ballet-jazz
- 2.3 Rapport de conciliation d'économies d'énergie pour la 1^{ère} année de suivi du projet de conversion de luminaires au DEL
- 2.4 Pont de bois pour les cyclistes à la halte routière du Pont-de-Pierre
- 2.5 Suivi rue Lortie – MTMD

PÉRIODE DE QUESTIONS

Discussions sur différents sujets tels que : les compteurs d'eau, un Wifi au préau, les lignes de basketball, le suivi des réservoirs d'eau, la nouvelle tour de télécommunication, l'accumulation de sable sur le coin de la rue Lortie, la perte d'eau et les compteurs d'eau, la traverse de piéton sur la rue Principale et sur la subvention de la TECQ 2024-2029.

ADMINISTRATION

157-11-08-25

PRÉSENTATION DES COMPTES PAYÉS, DES COMPTES À PAYER ET DES CHÈQUES

Il est résolu à l'unanimité des membres présents d'accepter la présentation des comptes payés au montant 95 693.16\$, de payer les comptes à payer au montant de 174 828.83\$ et d'annexer le tout au présent procès-verbal.

158-11-08-25

APPROBATION DES ÉTATS FINANCIERS DE L'OMHGP POUR L'ANNÉE 2024

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité fait partie de l'Office municipal d'habitation du Grand Portneuf (OMHGP);

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a reçu les états financiers de l'année 2024 de l'OMHGP;

EN CONSÉQUENCE, il est résolu à l'unanimité par les conseillères et les conseillers présents :

- D'APPROUVER les états financiers 2024;
- D'ENVOYER cette résolution à l'OMHGP;
- DE PAYER un montant de 2837.10 \$ au poste budgétaire # 02-52000-959.

159-11-08-25

5 À 7 MUNICIPAL

CONSIDÉRANT l'engagement, le professionnalisme et le dévouement dont font preuve les élus et les employés municipaux de Saint-Léonard-de-Portneuf dans l'accomplissement de leurs fonctions;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal souhaite souligner leur contribution et exprimer sa gratitude de manière officielle et conviviale;

CONSIDÉRANT QU'une activité sociale de reconnaissance est proposée afin de favoriser l'esprit d'équipe, de renforcer les liens et de valoriser le travail accompli;

EN CONSÉQUENCE, il est résolu à l'unanimité par les conseillères et les conseillers présents :

- D'ORGANISER un 5 à 7 de remerciement au mois de septembre, réunissant l'ensemble des élus et des employés municipaux;
- DE PAYER la dépense requise de l'activité au poste budgétaire # 02-11000-493.

160-11-08-25

MODIFICATION RÉSOLUTION # 244-04-11-24 – CALENDRIER DES SÉANCES DU CONSEIL

Il est résolu à l'unanimité des membres présents de modifier la résolution # 244-04-11-24 de la façon suivante :

La résolution :

CONSIDÉRANT l'article 148 du Code municipal du Québec (ou 319 de la Loi sur les cités et villes) qui prévoit que le conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année en fixant le jour et l'heure du début de chacune;

EN CONSÉQUENCE, il est résolu à l'unanimité par les conseillères et conseillers présents que le calendrier ci-après soit adopté relativement à la tenue des séances ordinaires du conseil municipal pour 2025 qui débiteront à 19 heures :

Lundi 13 janvier 2025

Lundi 3 février 2025

Lundi 3 mars 2025

Lundi 7 avril 2025

Lundi 5 mai 2025

Lundi 2 juin 2025

Lundi 7 juillet 2025

Lundi 11 août 2025

Mardi 2 septembre 2025

Lundi 6 octobre 2025

Lundi 10 novembre 2025

Lundi 1^{er} décembre 2025

Devra se lire comme suit :

CONSIDÉRANT l'article 148 du Code municipal du Québec (ou 319 de la Loi sur les cités et villes) qui prévoit que le conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année en fixant le jour et l'heure du début de chacune;

EN CONSÉQUENCE, il est résolu à l'unanimité par les conseillères et conseillers présents que le calendrier ci-après soit adopté relativement à la tenue des séances ordinaires du conseil municipal pour 2025 qui débiteront à 19 heures :

Lundi 13 janvier 2025	Lundi 7 juillet 2025
Lundi 3 février 2025	Lundi 11 août 2025
Lundi 3 mars 2025	Mardi 2 septembre 2025
Lundi 7 avril 2025	Jeudi 2 octobre 2025
Lundi 5 mai 2025	Lundi 17 novembre 2025
Lundi 2 juin 2025	Lundi 1 ^{er} décembre 2025

161-11-08-25

OFFRE DE SERVICES D'ACCOMPAGNEMENT DE LA DIRECTION GÉNÉRALE – STAT GESTION MUNICIPALE

CONSIDÉRANT l'offre de services soumise par Madame Anne Turcotte de la firme STAT Gestion municipale visant à accompagner le directeur général et greffier-trésorier dans l'élaboration du budget 2026, du Programme triennal d'immobilisations (PTI) 2026-2027-2028, ainsi que du règlement de taxation 2026;

CONSIDÉRANT QUE le directeur général et greffier-trésorier souhaite bénéficier d'un accompagnement personnalisé dans l'exercice budgétaire;

CONSIDÉRANT QUE le directeur général et greffier-trésorier désire approfondir ses connaissances en matière de gestion de la trésorerie municipale grâce à un accompagnement personnalisé;

CONSIDÉRANT QUE les services proposés seront rendus dans le cadre d'une banque de 50 heures renouvelable, au coût de 4250 \$ avant taxes;

CONSIDÉRANT QUE l'offre de services datée du 31 juillet 2025 est valide pour une durée de 30 jours suivant sa réception;

EN CONSÉQUENCE, il est résolu à l'unanimité par les conseillères et les conseillers présents :

- D'ACCEPTER l'offre de services de STAT Gestion municipale, telle que présentée par Madame Anne Turcotte;
- DE PAYER la dépense au poste budgétaire # 02-13000-419.

162-11-08-25

CHANGEMENT DE L'APPELLATION DE « CENTRE MUNICIPAL » PAR « HÔTEL DE VILLE »

CONSIDÉRANT QUE le bâtiment principal abritant les activités administratives de la Municipalité est actuellement désigné sous l'appellation « *Centre municipal* »;

CONSIDÉRANT QU'il est souhaité de modifier l'appellation officielle afin d'adopter le terme « *Hôtel de ville* » et jugé plus représentatif de la vocation publique et institutionnelle de l'édifice;

CONSIDÉRANT la confirmation reçue de la Commission de toponymie, indiquant qu'aucune demande officielle n'est requise pour procéder à ce changement puisque le nom actuel n'a jamais été entériné;

EN CONSÉQUENCE, il est résolu à l'unanimité par les conseillères et les conseillers présents :

- **DE MODIFIER** l'appellation officielle du bâtiment principal de la Municipalité, lequel sera désormais désigné sous le nom d'« Hôtel de ville », et ce, dans l'ensemble des communications, documents officiels, enseignes et éléments de signalisation;
- **D'INFORMER** les citoyens de ce changement d'appellation, par l'entremise des plateformes de communication de la Municipalité.

163-11-08-25

REMERCIEMENTS À MADAME MARIE-ÉLISE ALAIN – RESPONSABLE DU SPECTACLE DU BALLET JAZZ

CONSIDÉRANT QUE Madame Marie-Élise Alain, responsable du ballet jazz a exercé ses fonctions avec dévouement pendant 14 années, notamment auprès des jeunes dans le cadre des activités de ballet jazz;

CONSIDÉRANT QUE son engagement, sa passion et sa loyauté ont grandement contribué au dynamisme et à l'épanouissement de la vie communautaire et culturelle au sein de la Municipalité;

EN CONSÉQUENCE, il est résolu à l'unanimité par les conseillères et les conseillers présents :

- **DE REMERCIER** chaleureusement Madame Marie-Élise Alain pour son professionnalisme et son implication exemplaire;
- **DE LUI ADRESSER** nos vœux les plus sincères de succès dans la poursuite de ses projets personnels et professionnels;
- **DE TRANSMETTRE** à Madame Alain une copie de la présente résolution, en guise de reconnaissance officielle de la part du conseil municipal.

164-11-08-25

RESSOURCES HUMAINES – DÉMISSION DE L'AGENT DE DÉVELOPPEMENT COMMUNAUTAIRE ET RESPONSABLE DU SERVICE DES LOISIRS

CONSIDÉRANT QUE Monsieur Ludovic Pageau a remis sa démission de son poste au sein de la Municipalité en date du 5 août 2025;

CONSIDÉRANT QUE cette démission a été annoncée aux membres du conseil municipal et au directeur général;

EN CONSÉQUENCE, il est résolu à l'unanimité par les conseillères et les conseillers présents :

- **DE PRENDRE** acte de la démission de l'employé;
- **DE CONFIRMER** la date de fin de son emploi le 15 août 2025;
- **QUE** le conseil municipal remercie M. Pageau pour les services rendus à la Municipalité et lui souhaite plein succès dans ses projets futurs.

URBANISME ET ENVIRONNEMENT

Monsieur Jean-René Côté, conseiller, procède à la lecture du rapport écrit par Gestion UrbaniTerra. Ce rapport, déposé officiellement en séance tenante, sera annexé au présent procès-verbal.

À 19 h 34, le conseiller M. Côté se retire de la salle du conseil en raison d'un conflit d'intérêt relatif au point 5.2 de l'ordre du jour. En conséquence, il n'a pas participé aux échanges ni à la délibération portant sur ce point.

165-11-08-25

PERMIS DE LOTISSEMENT – CESSIION POUR FINS DE PARCS, DE TERRAINS DE JEUX OU D'ESPACES NATURELS – CONTRIBUTION À DES FINS DE PARCS LOTS : 6 694 796, 6 694 797, 6 694 798, 6 694 799 ET 6 694 800

CONSIDÉRANT une demande de permis de lotissement de la part du requérant *La cabane de la Chute à l'Ours Inc.* visant à créer les lots 6 694 796, 6 694 797, 6 694 798, 6 694 799 et 6 694 800 du cadastre du Québec;

CONSIDÉRANT QUE la sous-section 3.2.5 du règlement de lotissement # 399-12 relativement à la cession pour fins de parcs, de terrains de jeux ou d'espaces naturels précise, entre autres, que les demandeurs doivent s'engager à céder gratuitement une superficie de terrain équivalent à cinq pour cent (5 %) du terrain ou verser une somme équivalente à cinq pour cent (5 %) de la valeur du terrain compris dans le plan, au choix du conseil dans le cas d'un lotissement en vue de construire;

CONSIDÉRANT QUE le conseil peut également exiger une cession de terrain jumelé à un versement monétaire, à condition que le total de la valeur du terrain à céder et la somme versée n'excède pas cinq pour cent (5 %) de la valeur du site;

CONSIDÉRANT la faible densité du secteur, la configuration des lots à bâtir et autres caractéristiques du milieu, le conseil juge plus avantageux de percevoir une contribution monétaire;

CONSIDÉRANT QU'il est nécessaire de faire évaluer la valeur des lots par un évaluateur professionnel, afin de déterminer le montant exact de la contribution exigée;

EN CONSÉQUENCE, il est résolu à l'unanimité par les conseillères et les conseillers présents :

- DE MANDATER un évaluateur compétent afin de procéder à l'évaluation de la valeur des lots visés, soit les lots 6 694 796, 6 694 797, 6 694 798, 6 694 799 et 6 694 800;
- DE CHARGER les frais d'évaluation au demandeur;
- DE DEMANDER une contribution monétaire représentant cinq pour cent (5 %) de la valeur du terrain à lotir;
- DE TRANSMETTRE au demandeur une copie de la présente résolution.

166-11-08-25

MANDAT À URBANITERRA – RÈGLEMENT MUNICIPAL UNIFORMISÉ-RMU-2025 RELATIF À LA SÉCURITÉ ET À LA QUALITÉ DE LA VIE

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a adopté le *Règlement uniformisé numéro RMU-2021* relatif à la sécurité et à la qualité de vie;

CONSIDÉRANT QUE la MRC de Portneuf souhaite faire une refonte en intégrant certaines dispositions :

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a reçu les informations relatives au *Règlement municipal uniformisé -RMU-2025* de la part de la MRC de Portneuf;

EN CONSÉQUENCE, il est résolu à l'unanimité par les conseillères et les conseillers présents :

- DE MANDATER la firme Gestion UrbaniTerra de procéder à la refonte du *Règlement municipal uniformisé RMU-2021* relatif à la sécurité et à la qualité de vie et en collaboration avec la MRC de Portneuf;
- D'AUTORISER le directeur général et greffier-trésorier, à signer tout document relatif à ce projet;
- DE PAYER la dépense au poste budgétaire # 02-61000-419.

VOIRIE — TRANSPORT — TRAVAUX PUBLICS — HYGIÈNE DU MILIEU

RAPPORT ÉCRIT DE L'INSPECTEUR DES TRAVAUX PUBLICS

Monsieur Jean-René Côté, conseiller, procède à la lecture du rapport écrit de l'inspecteur des travaux publics. Ce rapport, déposé officiellement en séance tenante, sera annexé au présent procès-verbal.

167-11-08-25

OCTROI DE CONTRAT POUR TRAVAUX DE PAVAGE

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité souhaite procéder à des travaux de pavage d'asphaltage sur plusieurs sections de chemins municipaux;

CONSIDÉRANT QUE ces travaux sont nécessaires pour assurer la sécurité et la qualité des infrastructures routières;

CONSIDÉRANT QUE l'offre de prix reçue de l'entreprise Pont-Rouge Asphalte et embellissement respecte les exigences techniques et financières établies tel que prévu dans le document préparé par la Municipalité;

CONSIDÉRANT QUE l'article 8 du Règlement numéro 474-21 sur la gestion contractuelle de la Municipalité encadre l'octroi de contrats et permet à la Municipalité de procéder à l'octroi du contrat de gré à gré;

CONSIDÉRANT QUE le prix soumis est conforme aux dispositions du Règlement 474-21 de la Municipalité et aux lois applicables;

EN CONSÉQUENCE, il est résolu par les conseillères et les conseillers présents :

- D'APPROUVER le prix soumis dans le document intitulé « Soumission/contrat » par l'entreprise Pont-Rouge Asphalte et embellissement pour les travaux de pavage d'asphaltage sur les sections suivantes : rue Lesage, rang Saint-Antoine et rang Grand Saint-Bernard.
- D'OCTROYER le contrat à Pont-Rouge Asphalte et embellissement pour un montant de 73 526 51\$, taxes incluses;
- DE PAYER la dépense au poste budgétaire # 02-32045-625 et la différence sera payée avec le Programme d'aide à la voirie locale et le surplus non-affecté.

LOISIRS — SPORTS — CULTURE — FAMILLE — VIE COMMUNAUTAIRE

RAPPORT ÉCRIT DE L'AGENT DE DÉVELOPPEMENT COMMUNAUTAIRE ET RESPONSABLE DU SERVICE DES LOISIRS

Monsieur Raphael Benoit, conseiller, procède à la lecture du rapport écrit de l'agent de développement communautaire et responsable du service des loisirs. Ce rapport, déposé officiellement en séance tenante, sera annexé au présent procès-verbal.

168-11-08-25

PROGRAMME DE SOUTIEN AUX POLITIQUES FAMILIALES MUNICIPALES – DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE AUPRÈS DU MINISTÈRE DE LA FAMILLE

CONSIDÉRANT QUE le ministère de la Famille a élaboré et mis en place le Programme de soutien aux politiques familiales municipales, qui vise à soutenir les municipalités, les MRC et les conseils de bande des communautés autochtones dans l'élaboration ou la mise en œuvre d'une politique familiale municipale (PFM) en vue d'assurer aux familles l'accès à des ressources ou à des services nécessaires à leur épanouissement;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Léonard-de-Portneuf a adopté une *Politique familiale municipale* en 2021;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Léonard-de-Portneuf peut déposer une demande d'aide financière dans le cadre du Programme pour l'élaboration d'une politique familiale ou la réalisation des mesures ou des projets prévus au plan d'action issu d'une politique familiale Municipale (PFM);

EN CONSÉQUENCE, il est résolu à l'unanimité par les conseillères et les conseillers présents :

- **D'AUTORISER** de déposer une demande d'aide financière auprès du ministère de la Famille pour la réalisation des mesures ou projets prévus au plan d'action issu de la Politique familiale de la Municipalité;
- **D'AUTORISER** l'agent de développement communautaire et responsable du service des loisirs ou le directeur général et greffier-trésorier, à signer au nom de la Municipalité de Saint-Léonard-de-Portneuf tous les documents relatifs à cette demande d'aide financière auprès du ministère de la Famille ;
- **DE CONFIRMER** que Monsieur Mathieu Fecteau est l'élu responsable des questions familiales de la Municipalité.

SÉCURITÉ PUBLIQUE

8.1 Rapport du service d'incendie de Saint-Raymond – Juin 2025

Madame Marie-Ève Moisan, conseillère, procède à la lecture du rapport produit par le Service d'incendie de la Ville de Saint-Raymond. Ce rapport, déposé officiellement en séance tenante, sera annexé au présent procès-verbal.

RAPPORTS DES COMITÉS

9.1 Rapport du comité des travaux publics

Le rapport du comité des travaux publics est déposé séance tenante.

BORDEREAUX DE CORRESPONDANCE

10.1 Le défi du préfet

Le maire, M. Cédric Champagne fait la lecture de la correspondance et invite les citoyens à participer à l'événement.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Discussions sur différents sujets tels que : les projets issus de la politique familiale municipale, le départ du responsable du ballet jazz et de l'agent de développement communautaire et responsable du service des loisirs, la pancarte de 30km sur la rue Lesage, le nombre de conseillers aux élections générales, l'avenir politique des conseillers municipaux actuels, l'achat de l'église par la Municipalité, l'appellation de l'hôtel de ville, le propriétaire de l'église, les activités organisées à l'église et l'implication de la Municipalité, l'entretien des parcs municipaux, le suivi des dossiers en loisirs, les dépenses au lac Simon, le camp de jour et sur l'obligation de la Municipalité par rapport à la sécurité à la plage.

VARIA

- 12.1 Remerciements de l'Association sportive de Saint-Léonard pour un don de 10 000\$.
- 12.2 Tournoi amical-familial de balle – 15, 16 et 17 août 2025.
- 12.3 Festival du lin- Édition 2025 – 19 et 20 septembre 2025.

169-11-08-25

LEVÉE DE LA SÉANCE

Tous les sujets étant épuisés, il est proposé par la conseillère Madame Édith Cooke et résolu unanimement de lever l'assemblée à 20 h 14.

Monsieur Cédric Champagne
Maire

Monsieur Ibrahima Nguirane
Directeur général et greffier-trésorier

Je, Cédric Champagne, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.